



# Élections CME et CSIRMT : pourquoi passer au vote électronique ?

*e-book*

*Paroles d'experts*



# Sommaire


Introduction	<b>3</b>
Élections CME et CSIRMT : comment améliorer la représentativité et augmenter le taux de participation ?	<b>4</b>
Vote physique en CHU : cela a-t-il encore du sens ?	<b>8</b>
Élections CME : bien choisir son partenaire de vote électronique	<b>13</b>
Conclusion	<b>18</b>
À propos	<b>19</b>



# Introduction

Les élections CME et CSIRMT ont pour but de désigner les représentants du personnel médical pour qu'ils défendent leurs intérêts lors de décisions importantes. Cependant, à l'heure de la dématérialisation, des coupes budgétaires, de la mobilité, ces scrutins ne fédèrent plus le corps médical. Deux problèmes majeurs se posent alors : le taux de participation est en chute libre et la représentativité n'est pas optimale.

Comment pallier ces problématiques ? Comment renverser la tendance ? C'est le sujet de notre ebook, qui met en avant tous les avantages du vote électronique pour vos élections CME et CSIRMT.

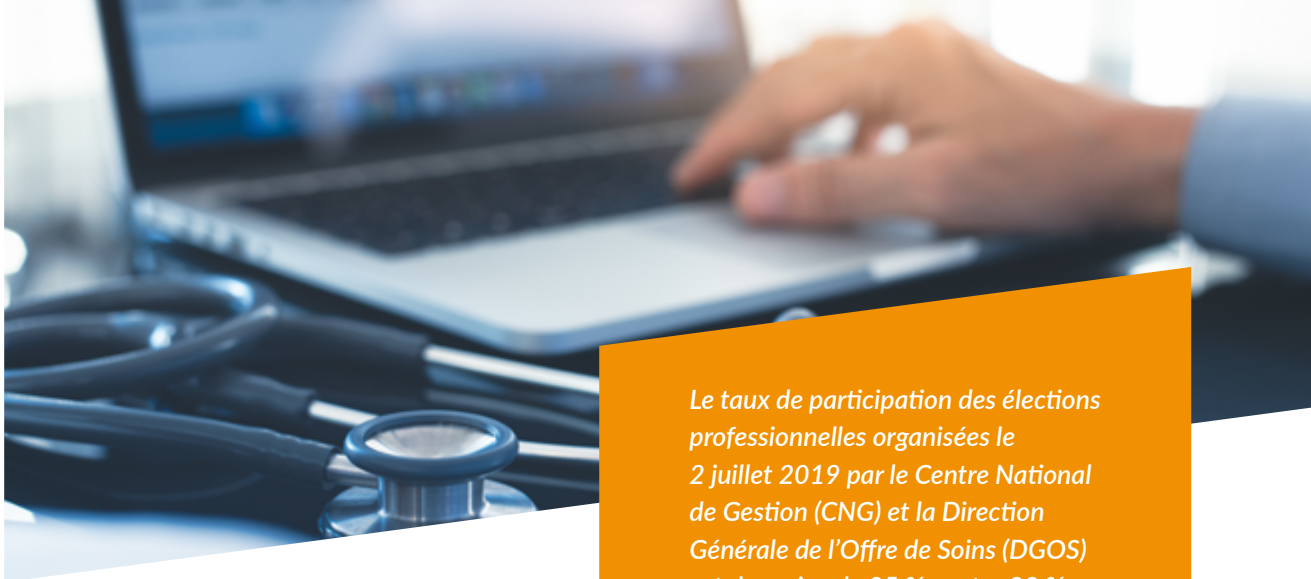


## Élections CME et CSIRMT : comment améliorer la représentativité et augmenter le taux de participation ?



*Maria Fazio, Responsable  
adjointe télémarketing  
au sein d'AlphaVote*

La Commission Médicale d'Établissement (CME) est la **première instance de représentation du corps médical dans les établissements publics de santé**. Renouvelée par élection interne tous les quatre ans, elle intervient dans la définition de la politique médicale et lors des temps forts de la vie de l'hôpital. C'est pourquoi il est important que les professions du milieu médical y soient bien représentées, afin que leurs intérêts soient défendus. Cependant, **la mobilisation autour de ces scrutins n'est pas toujours au rendez-vous**. De même que la parité des candidatures n'est pas toujours respectée. Alors, comment améliorer ces deux points ?



*Le taux de participation des élections professionnelles organisées le 2 juillet 2019 par le Centre National de Gestion (CNG) et la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) est de moins de 25 % contre 28 % en 2011 et 48 % en 2005*

## Encourager les votants à participer aux scrutins

Depuis quelques années, une tendance de fond se dessine : **les praticiens hospitaliers participent moins à l'élection de leurs représentants**. Par exemple, le taux de participation des élections professionnelles organisées le 2 juillet 2019 par le Centre National de Gestion (CNG) et la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) est de moins de 25 % contre 28 % en 2011 et 48 % en 2005<sup>1</sup>. Un facteur peut expliquer cela : plusieurs listes se sont rapprochées, n'offrant finalement plus que deux choix.

Mais ce n'est pas tout ! **Les modalités de vote ont également un impact très important sur le taux de participation**. En effet, il est aujourd'hui possible de voter directement aux urnes, par correspondance ou en ligne. Pour le personnel médical, travaillant en horaires décalés, se trouvant bien souvent en situation de mobilité, le vote aux urnes n'est pas pratique. Le vote par correspondance ou électronique prend tout son sens : le personnel doit pouvoir voter quand il veut et, où il le souhaite. Le vote par internet permet de voter à n'importe quel moment, de n'importe quel support (ordinateur, tablette, smartphone) et en quelques secondes. Un avantage considérable pour des professionnels toujours sur la brèche !

<sup>1</sup>D'après le quotidien du médecin

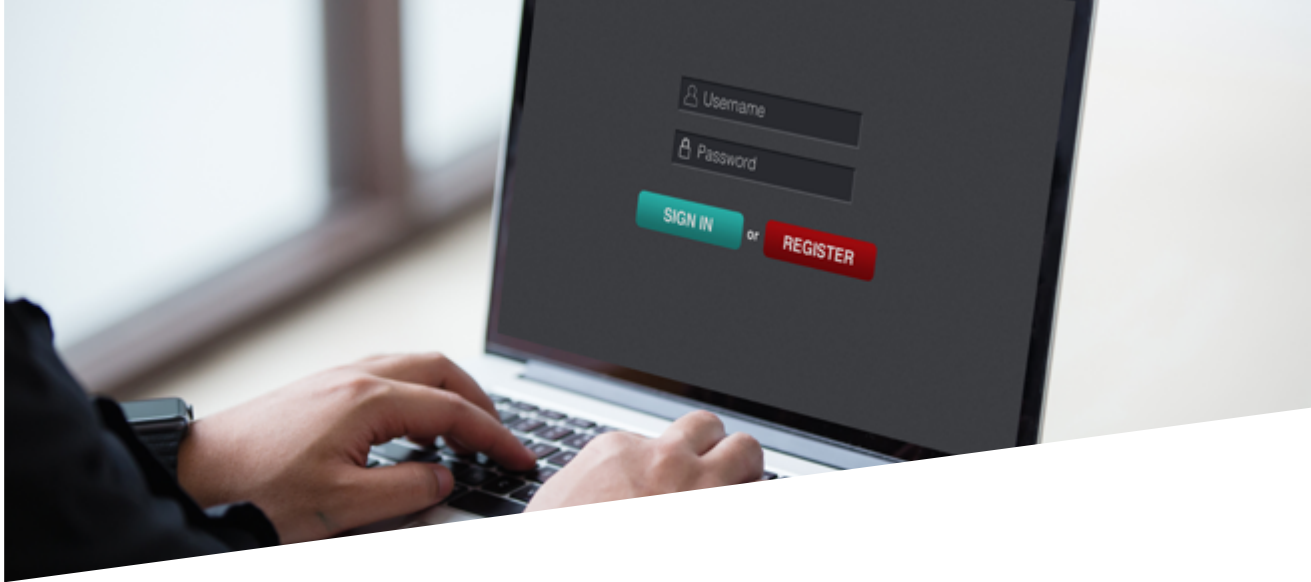


Pour encourager le personnel soignant à voter, il est également nécessaire d'envoyer des rappels et des relances, de communiquer autour de l'importance du scrutin, de les sensibiliser aux enjeux. Avec le vote électronique, il est possible de **suivre le taux de participation**, ce qui permet de relancer uniquement les non-votants, directement sur leurs adresses email ou par SMS ; bien plus efficace que les envois postaux, pour une cible difficile à joindre et de plus en plus connectée. Parallèlement, c'est une **véritable démarche vers le zéro papier et la protection de l'environnement**, préoccupation grandissante de la population.

## Une meilleure représentativité des candidats


Aujourd'hui, au vu des taux de participation aux élections CME, la représentativité des professionnels de santé n'est pas optimale. Mais, ce n'est pas l'unique problématique. Il est aussi complexe de se présenter à une élection : les démarches sont parfois longues et fastidieuses. Proposer un module de candidature simplifié permet d'encourager les candidats potentiels, et ainsi avoir une **meilleure représentativité des professionnels du milieu médical**.





La solution AlphaVote propose aux candidats de s'enregistrer directement sur une plateforme en ligne. Les modérateurs peuvent alors ensuite la consulter et la valider ou non la candidature. En quelques clics et quelques minutes, la liste est créée et peut alors être consultable par les électeurs. C'est un processus qui fait gagner du temps également à l'organisateur du scrutin : plus besoin de ressaisie, tout est accessible en ligne.

Lorsque l'on enregistre 25 % de participation à une élection de représentants, **on est en droit de se demander si son résultat a vraiment du sens**. C'est pourquoi, il est important de tirer vers le haut la participation aux scrutins CME et ainsi obtenir une meilleure représentativité des professions médicales. Le vote en ligne semble être une bonne alternative, qu'attendez-vous pour tester ?



# Vote physique en CHU : cela a-t-il encore du sens ?



*Yann David, Fondateur  
et expert technique  
au sein d'AlphaVote*

Les élections CME (Commission Médicale d'Établissement) permettent au corps médical de prendre conscience de tous les enjeux inhérents au développement d'un hôpital et d'endosser des responsabilités managériales qu'il n'avait pas avant. Les référents ou délégués sont élus par leurs pairs tous les quatre ans pour **les représenter dans la prise de décisions majeures**. Aujourd'hui, le plus souvent, les personnels de santé sont appelés directement à voter aux urnes dans leur établissement. Mais ce mode de scrutin en présentiel ne présente pas que des avantages. Dans cet article, nous verrons les raisons qui peuvent vous pousser à **abandonner le vote physique**.





## Élections CME : gagner en temps et en productivité

Organiser les élections CME dans un établissement demande du temps pour les équipes en charge du scrutin. Il faut imprimer les bulletins, les envoyer, organiser la ou les journée(s) de vote, déployer les équipes nécessaires pour contrôler les élections, dépouiller et comptabiliser les bulletins... **Et, malheureusement, ce n'est pas toujours très productif.**

Pour se passer de ces étapes souvent chronophages, **le vote par Internet semble la meilleure alternative** : plus besoin de faire imprimer les bulletins, d'allouer des ressources pour surveiller les urnes... Le vote se fait directement via la plateforme en ligne et le dépouillement est automatique, disponible en quelques minutes.



# Le vote électronique pour faire des économies

Ce n'est pas un secret, les budgets alloués aux établissements de santé sont serrés. Toutes les économies sont donc les bienvenues. Alors, pourquoi ne pas en faire lors de vos élections CME ? **Il ne s'agit pas de baisser en qualité, mais bien d'offrir une alternative plus efficace aux votants**, aux candidats et plus économique à votre établissement.

Comment ? En passant au vote par Internet. Terminés l'impression des bulletins, l'envoi d'enveloppes pré-affranchies et les relances par courriers. Terminé également le dépouillement des bulletins à la main, long et sans valeur ajoutée. Il vous suffit simplement de **déployer une plateforme en ligne, accessible aux votants et aux administrateurs chargés de garantir la conformité de l'élection**. De plus, un dispositif tel qu'AlphaVote vous permet d'organiser d'autres élections (référendums, CSIRMT...), sans nouveau déploiement.



## Répondre aux exigences d'une cible mobile

Les professionnels de la santé sont très occupés. Habités à travailler dans l'urgence, ils sont sollicités de part et d'autre, et sont parfois amenés à se déplacer dans d'autres établissements. Les élections CME, bien que très importantes pour eux, passent alors au second plan. Et malheureusement, le vote aux urnes impose une présence sur le site.

**Voter à distance est donc une alternative pertinente.** En se connectant directement sur la plateforme de vote en ligne, les professionnels de santé peuvent effectuer leurs votes depuis n'importe quel support (smartphone, tablette, ordinateur), n'importe quand et depuis leur domicile. **De quoi doper le taux de participation !**




## Faciliter la gestion multi-sites

Nous assistons de plus en plus à des regroupements d'établissements au sein d'un même CHU. Les élections doivent alors s'adresser aux personnels des différents sites. Une difficulté supplémentaire pour les organisateurs, qui doivent alors prévoir plusieurs salles pour le vote physique. Le vote électronique permet de **simplifier cette gestion multi-sites**.

En effet, grâce à la plateforme accessible du moment que l'on dispose d'une connexion internet, les votants et administrateurs peuvent se connecter depuis n'importe quel endroit. Il n'est donc plus nécessaire d'être présent sur site pour garantir le succès d'une élection CME.

Vous l'aurez compris, à l'heure du digital, le vote physique n'est plus adapté à tous les scrutins professionnels. Alors, pour maximiser votre taux de participation, pour gagner en temps et en fiabilité dans l'organisation de l'élection et pour une meilleure gestion, n'attendez plus. **Optez pour le vote en ligne !** Vous avez des questions ? Nos équipes se tiennent à votre disposition.



# Élections CME : bien choisir son partenaire de vote électronique



*Par Fabrice Fernandez,  
Fondateur et expert  
fonctionnel au sein  
d'AlphaVote*

Pour favoriser la participation de tous les praticiens des établissements de santé, pour simplifier l'organisation des élections CME et CSIRMT, vous avez décidé de passer au vote électronique. Cependant, vous devez encore choisir la solution adaptée, et le partenaire qui vous accompagnera. Alors, **quels critères privilégier ?**





## Assurer la fiabilité et la confidentialité du vote

Pour organiser les élections CME et CSIRMT avec un dispositif électronique, il est nécessaire de respecter les réglementations de la CNIL. Assurez-vous donc que votre future solution soit audité régulièrement par des organismes externes. Le fait que l'éditeur soit également en veille juridique permanente est aussi un véritable point fort : cela prouve qu'il est à jour et **vous garantira une solution fiable en tout point.**

Pour **garantir la confidentialité du vote**, chaque électeur dispose d'un identifiant unique que votre future plateforme de vote en ligne doit être capable de générer et de gérer. Enfin, grâce au vote électronique, les bulletins sont dépouillés automatiquement, sans ressaisie, ni comptage manuel, ce qui diminue le risque d'erreur et fiabilise le résultat.





## Opter pour le confort de la procédure

Pour **supprimer les contraintes de lieu**, il est indispensable que la solution soit accessible depuis n'importe quel endroit et n'importe quel support (smartphone, ordinateur, tablette), directement grâce à une connexion Internet. Si ce n'est pas le cas, vous perdez tous les avantages du vote électronique. Avec un scrutin en ligne, en effet, plus besoin pour vos organisateurs d'être présents sur le site où se déroulent les élections. Parallèlement, les votants n'ont plus besoin de se rendre en établissement médical pour voter. C'est donc un **gain de confort pour tous**.

C'est aussi un **premier pas vers le zéro papier et les démarches de dématérialisation engagées par les établissements de santé**. En supprimant les impressions de bulletins et les envois postaux, vous répondez aussi à certaines exigences de la e-santé.



## Ne pas négliger l'expertise

Pour faire de vos élections CME un véritable succès, il vous faut choisir un **partenaire expert du vote en ligne**, évidemment, mais pas seulement ! Privilégiez un prestataire qui affiche des expériences avec d'autres établissements de santé ou encore dans l'organisation régulière d'élections de représentants. Vous bénéficiez ainsi de son expertise et de son objectivité pour organiser et réussir vos scrutins.

Pour vous assurer que la solution est adaptée à vos besoins ou que le partenaire saura répondre à vos exigences, n'hésitez pas à contacter ses clients, ou à consulter les témoignages sur son site Internet.



## En bonus : faciliter la communication

Votre future solution de vote électronique doit faciliter la communication avec vos électeurs. Comment ? Tout d'abord, en proposant de **personnaliser la plateforme de vote en ligne** aux couleurs de votre établissement. Ensuite, en choisissant une solution qui gère l'envoi d'emails ou de SMS de relance pour les personnels de santé qui n'ont pas voté. Enfin, en mettant à disposition des organisateurs des statistiques précises rapidement, sous forme de tableaux de bord pour une visualisation rapide et efficace.

Si les critères pour choisir la bonne solution et le bon partenaire sont nombreux, ceux que nous vous avons présentés seront **garants de la réussite de vos scrutins**. Votre établissement de santé souhaite passer au vote par Internet pour ses prochaines élections CME et/ou CSIRMT ? N'hésitez pas à vous rapprocher de nos équipes.



## Conclusion

Le vote électronique a déjà fait ses preuves auprès de plusieurs établissements de santé. Et les bénéfices sont nombreux : meilleur taux de participation, gestion simplifiée, économie de coûts, meilleure productivité... C'est une suite logique dans la démarche de dématérialisation entamée par le secteur de la santé. De plus, le personnel de santé est de plus en plus mobile et connecté, c'est donc un processus de vote adapté à ses habitudes.

Vous souhaitez vous faire accompagner pour vos prochaines élections CME ou CSIRMT ? Nos équipes se tiennent à votre disposition.



## À propos

Créée en 2007, AlphaVote est une solution de vote multicanal développée par la société Kercia Solutions. Basée à Grenoble, AlphaVote est le seul acteur français contrôlant l'intégralité du processus de vote de la conception graphique du matériel de vote et des pages web, jusqu'au dépouillement, en passant par l'impression, la mise sous plis et le routage.

Grâce à de nombreuses références privées et publiques telles que Danone, Lafarge, Air France, MAAF, URSSAF, CPAM... l'entreprise a acquis une solide connaissance et une véritable expertise du vote multicanal.



**ALPHAVOTE**  
V O T E M U L T I C A N A L



**NOS BUREAUX À PARIS**

Immeuble Nextdoor  
16 rue Washington - 75008 Paris  
Tél. +33 (0)1 83 62 54 79  
contact@alphavote.com

**NOS BUREAUX À GRENOBLE**

30, chemin du Vieux Chêne  
38240 Meylan  
Tél. +33 (0)4 56 40 06 70  
contact@alphavote.com

[www.alphavote.com](http://www.alphavote.com)

